ROUBAIX

Les Camelots du Roy

Une situation intolérable. Le pavé est aux « Chevaliers de la Rapière ». La police d'un gymnase. Une correction bien méritée

Il paraît, tout le monde le dit, que depuis 1871 nous sommes sous un régime républicain.

Raconte donc cela à un bon Belge venant les beau dimanche faire un tour à Roubaix. Il éclatera de rire à votre nez et pour vous prouver que vous avez totalement perdu le Nord, vous mènera du côté de l'Hôtel des Postes, admirer les superbes inscriptions peintes les murs : « Vive Philippe VIII; à bas la Gueuse; vive le Roi; 445; à bas la République » Pour vous bien prouver que nous êtes dans l'erreur la plus grossière, nous prenant par le bras, il vous conduira devant l'église Saint-Martin, sur la Grande-Place, à l'heure de la grand'messe. Là, vous pourrez entendre un camelot du Roy, le président des « Chevaliers de la Rapière », ou bien digne tirée, hurler, au nez et à la barbe de la police, malgré la loi qui est formelle à ce sujet, les injures suivantes : « Demandez l'Accord Social; l'Action Française, Nouvelle; l'anti-républicain, contre les socialistes, organes royalistes, combattant le gouvernement et toute sa clique. »

Vous resterez muet, navré, en présence d'un aussi triste spectacle qui révèle la conscience des républicains les plus tièdes.

Si la police tolère de pareilles infamies, il se trouve parfois de bons citoyens pour faire justice.

En voici un exemple :

Dimanche, vers une heure de l'après-midi, M. Raoul Moubar, le merveilleux gymnaste que la foule acclame tous les soirs au cirque Roche, lorsque, à la coupole de l'Hippodrome, il fait sur un trapèze d'audacieux exercices, prenait son apéritif à la terrasse du café Moderne.

Survient le président des « Chevaliers de la Rapière », porteur de sa camelote royale. Il fait le tour des tables, vante sa marchandise, en vend rien, vient se planter devant M. Moubar pour lui débiter son boniment.

— Laissez-moi donc la paix, retirez-vous lui dit sévèrement l'artiste outré d'un pareil procédé.

— Vous êtes donc un républicain, lui demande le camelot rageur.

— Parfaitement, république M. Moubar, je suis républicain, ancien et dévoué républicain ce dont je suis très fier.

Fureur du camelot qui s'écria : « La République est une grue et toi un sale type » Il n'avait pas terminé sa phrase que M. Moubar était debout. En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, il avait empoigné l'insulteur, à qui, aux applaudissements de la foule, il administra une formidable correction, lui pochant les yeux et lui mettant le reste du visage en un fort triste état.

Au bout de quelques minutes, jugeant la leçon profitable, M. Moubar, vers qui toutes les mains se tendirent, donna la liberté au camelot qui se sauva sous les huées en compagnie de son frère, trouvant prudent d'aller un peu plus loin panser ses blessures.

Nous ne pouvons que féliciter M. Raoul Moubar d'avoir mis pendant quelques instants ses biceps au service de la République pour châtier un de ses insulteurs.

Disons pour terminer que M. Emmanuel Roche, directeur du cirque, qui assistait à la scène, va déposer une plainte au procureur de la République, contre les injures publiques faites à l'adresse du gouvernement par les Camelots du Roy de Roubaix

LA SCÈNE DE VIOLENCES DE LA RUE DAUBENTON

On cherche à sauver le coupable. — Un dossier impossible à retrouver. — Ou réclame justice

Dans notre numéro du 14 avril, avec toute notre impartialité habituelle, nous avons relaté la scène de violences qui se déroula rue Daubenton et au cours de laquelle le jeune Henri Waline, demeurant rue Voltaire, fut frappé avec un coup de poing américain par une personne qui, selon le blessé, se serait autre que l'abbé Dubrulle.

A la suite de l'enquête ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, un procès-verbal pour violences fut rédigé à la charge de l'abbé Dubrulle et de M. Van Welden, entrepreneur en menuiserie, rue Daubenton. Depuis lors, il semble qu'une véritable conspiration du silence règne sur cette affaire ; il est absolument impossible à l'avocat du plaignant, malgré de nombreuses démarches de mettre la main sur le dossier. Où est-il ? Qui est-ce qui le tient caché ? Ce n'est pas à nous de le dire ni de le chercher, nous laissons ce soin à M. le Procureur de la République, à qui nous demandons d'ouvrir une enquête et d'ordonner que la justice, qui doit être la même pour les prêtres comme pour les autres citoyens, suive son cours.

Ayant pleine et entière confiance en M. le Procureur de la République, nous attendons.

LE FEU

Lundi, vers deux heures de l'après-midi, deux baraques d'habitation aux ouvriers de la briqueterie Oscar Brière, avenue des Vélas, ont été détruites par un incendie allumé par une étincelle. Les dégâts s'élèvent à la somme de 1.500 francs pour le premier et de 800 francs pour les ouvriers. Il n'y a pas assurance.

L'EST DÉFENDU

Contravention pour jeu de hasard sur la voie publique, a été rédigée à la charge des nommés Clément Petit, 14 ans, apprêteur, demeurant rue Saint-Elisabeth, 29, et Arthur Vandenberghe, 14 ans, manœuvre, demeurant rue des Longues-Haies, cour Deburay.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez M. Paul Delmeurre, cardeur de laines, rue du Calre, M. Dedeyne Albert, 25 ans, bonne de peine, demeurant rue d'Oran, 31, a été blessé à l'œil avec un crochet en chargeant une balle. Trois semaines de repos.

Chez M. Ed. Provoyeur et fils, filateurs, rue de Beaumont, 47, M. Georges Stragier, 21 ans, journalier, demeurant rue de Mouveaux, dite Dalseille, à Tourcoing, a été une entorse tombe-jambe en combant. Trois semaines de repos.

Chez M. Victor Bulteau, camionneur, rue du Collège, 144, M. Vanmeen Armand, 33 ans, charretier, demeurant à Hersaux, hameau des Ballons, s'est tout le pied gauche en descendant de voiture. Quatre jours de repos.

— Chez M. Leon Olivier, constructeur, rue de Commines, M. Alphonse Lelaux, 18 ans, tourneur, demeurant rue de Roubaix, à Mouveaux, s'est écrasé la phalangette de l'annulaire gauche en tournant une pièce de fonte. Vingt jours de repos. Docteur Delaire.

MORT DE M. BONIFACE, AGENT DES POSTES

Un agent des Postes bien connu à Roubaix vient de mourir, laissant à tous ceux qui le connurent une impérissable mémoire.

M. Boniface était à Roubaix depuis une vingtaine d'années. Après avoir fait vaillamment son devoir de soldat dans la campagne de Tunisie, en 1881, il avait demandé et obtenu, après deux années, un poste de facteur à Roubaix. Dès lors, il ne cessa de se montrer tout entier à l'accomplissement de ses devoirs professionnels.

Excellent fonctionnaire, complaisant, aimable, il s'acquit une grande popularité toute faite de sympathies sympathiques. Très obéissant en son temps, le public aimait à se diriger vers lui à cause de son aménité connue.

Son chef, l'inflexible Bouvier, grandement et ses camarades aimaient à recourir à lui dans les cas épineux.

C'était un résumé un ami franc, un cœur généreux, un dévoué serviteur de l'Etat, un bon représentant dans toute l'acception du mot.

Seuls le surmenage et la vie malsaine ont eu raison de cette forte constitution.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui mardi 4 mai, à 6 h. ½ du matin. Rendez-vous à la maison mortuaire, rue Inkermann. Le corps sera ensuite transporté à Lomme, pour être inhumé dans le caveau de famille.

SAVON MAKOKO Parfumerie Hygiène Vinay VALBONNE

LE CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE CHIENS DE DEFENSE DE POLICE DE LILLE (20 ET 21 JUIN)

L'Exposition Canine internationale de Lille, dont nous avons dit tout le succès, vient de prendre de fermer ses portes, que déjà le Club Saint-Hubert du Nord prépare activement le grand Championnat international de chiens de défense de garde et de police, qui aura lieu à Lille, sur le superbe Hippodrome du Bois de la Deûle, les dimanche 20 et lundi 21 juin prochain (fêtes de Lille).

Prix de 3.000 francs de prix en espèces, objets d'art et médailles aux lauréats à cette exposition sans précédent, organisée sous le présidence de M. le Préfet du Nord et les auspices de le municipalité de Lille, se présente désormais du grand concours qui va mettre en présence tous les champions de Belgique, d'Allemagne, de Suisse et de France, est à l'impression et sera envoyé sur demande adressée au secrétaire général du Club Saint-Hubert du Nord, 11, cadour St-Martin, Roubaix.

CONFERENCES D'EDUCATION MILITAIRE

Le cinquième causerie du programme élaboré par l'Ecole de Tir et d'instruction militaire de le Cadrisque des Anciens élèves des écoles publiques de Roubaix, aura lieu le dimanche 2 mai, dans la salle des Fêtes de l'Institut Turgot. M. Ch. de Lauverjans de Rosendaele, ancien président du Comité départemental de l'Union des sociétés de préparation militaire de France, officier de l'Instruction publique, traitera le sujet suivant : « L'Education civique ; les devoirs du citoyen dans la nation armée ». Cette conférence sera présidée par M. Bonthoux, inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, et commencera à 10 h. ½ très précises.

MM. les membres du personnel enseignant des écoles de Roubaix sont particulièrement invités à y assister. L'aimable conférencier ayant l'intention d'analyser les devoirs civiques de la femme en cas de mobilisation, Mames les dégantes des Associations amicales et le personnel enseignant des écoles de filles sont avisés que des places leur seront spécialement réservées.

CAISSE D'EPARGNE

Séances des 29 avril, 1er et 3 mai 1909 : Versements : caisse centrale de Roubaix, jeudi, 12.381 fr. ; samedi, 20.684 fr. ; dimanche, 10.968 fr. ; Lannoy, 6320 fr. — Croix, 1700 fr. — Wattrelos, 2233 fr. — Ascq, 425 fr — Total, 65.984 fr.

Remboursements : Caisse centrale de Roubaix, jeudi, 7.598 fr. ; samedi, 28.292 fr. ; dimanche, 18.007 fr. 90. — Lannoy, 5716 fr. 20. — Croix, 3597 fr. 80. — Wattrelos, 2415 fr. 24. — Ascq, 215 fr. — Total, 66.860 fr. 95.

CIRQUE ROCHE

Les débuts de samedi et dimanche ont été très remarqués et le nombreux public qui se presse chaque soir au Cirque Roche a chaleureusement applaudi M. Romeo, un contorsionniste hébile ; la troupe japonaise Nindo, dans ses surprenants exercices, et les Morsoff, deux lutteurs comiques aussi audacieux dans leur travail à la barre fixe que drôles et amusants dans leur parodie de la lutte libre.

A côté de ces artistes, continuent de figurer pour quelques jours encore, M. Caban et ses gentils poneys, les Ines, sauteurs émérites toujours appréciés, les 4 Monbar, gymnastes aériens, les Nassas, dans leur dominant travail au fil de fer et les 6 sœurs Provençales, cyclistes vraiment extraordinaires, dont le vogue va sans cesse grandissant et qui récoltent à chaque séance des bravos et des rappels mérités.

Tous ceux qui sont folés au Cirque Roche depuis la date de la première, Dédoucement avec plaisir, tant le spectacle est intéressant ; ceux qui ont préféré attendre que le succès se soit affirmé, se hâteront de venir applaudir la remarquable ensemble d'artistes qu'a réuni l'habile impresario qu'est M. Roche, et s'en retourneront charmés et satisfaits.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Georges Debels, rue de Denain 15 — Alfred Cuissot, avenue Julien-Lagache — Charles Drouart, rue des Arts, cour Ducrocq, 4 — Emilie Vanyssaeke, rue Saint-Frédéric, cour Florin, 29 — Suzanne Vanweyenberg, rue du Hutin, cour Malbon, 8 — Renée Lecomte, rue de l'Alma, 18 — Constant Lecocq, Grande-Rue, 157 — Mélanie Verniers, rue Sainte-Elisabeth, 9 — Jacques Clais, rue d'Hem, 58 — André Bonnier, rue d'Alger, cour Abd-el-Kader, 2 — Blanche Rolandt, boulevard Gambetta — Simonne Debacker, rue de Marango, cour Defoort, 22 — Maurice Denuelle, rue Vaucanson, 46 — Gabrielle Verbergue, rue Archimède, cour Cliquet, 8 — Marcelle Dupont, rue de Blanchemaille, cour Joye, 3 — Simonne Castelain, rue Daubenton, 69.

MARIAGES. — Charles Denis, chauffeur, rue Neuve-Jean, 25 et Angèle Delpeuch, ménagère, rue Damiette, 63 — Philémon Bird, tailleur d'habits, à Tourcoing et Julie Choquenet, confectionneuse, rue de Sotteville, 46 — Joseph Dubreu, rue des Fossés, 122 et Stéphanie Bracke, ménagère, rue des Fossés — Georges Vicogne, menuisier à Tourcoing et Madeleine Varcuysse, épicheuse, rue Lavoisier, 16.

DÉCÈS. — Alfred Lepoutre, 44 ans, débourreur, rue de Vaucanson, 22 — Fernand Vandenberghe, 4 ans, rue de Flandre, cour des Douze-Ballons, 6 — Albert Gevaert, 3 mois, rue d'Estaing, 25, cour Saint-Simon, 3 — Suzanne Monbel, 3 jours, rue Lacroix, 183, cité Dewasse, 4 — Henri Vannuffel, 23 ans, lapissier, rue de l'Avocat, 16 — Odile Caroste, 30 ans, sans profession, rue Fourcroy, 33 — Henri Tiberghien, 68 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache — Henri Deswever, tisserand, avenue Julien-Lagache — Mort-né, 1.

Condition publique des Matières textiles DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 26 avril au 1er mai

Soies, 680 kil. Laines peignées, 380.380. Laines filées, 18.000. Laines diverses, 14.000. Tissus, 14.000. Cotons, 65.867. — Total : 437.585 kilos.

Marché à terme, néant.

Conditionnements, 24 opérations. Tirage, 1158 opérations. Conditionnement, 1200 opérations.

TOURCOING

VIN ET CIDRE A BON MARCHE

Depuis un certain temps, M. Henri Godefroy, cabaretier, à « l'Eléphant Blanc », quartier de Halluin, s'approvisionnait des bouteilles de vin et de cidre disparaissant d'étrange façon. Il résolut d'établir une surveillance et surprit pendant la nuit, dans sa cave, l'auteur des méfaits. M. Godefroy n'a pas porté plainte et s'est borné à prier M. le commissaire de police du 1er arrondissement, d'admonester le délinquant en l'invitant à l'avenir, à respecter le vin d'autrui.

LES CHUTES DANGEREUSES

M. Léon Carton, 43 ans, tisserand chez MM. Tiberghien frères, a fait une chute et a contracté de très profondes gruffures intéressant tout le derme et s'étendant à la moitié supérieure du tibia droit. La guérison exigera une quinzaine de jours.

EN COUPANT DES BOBINOTS

Charles Loof, 16 ans, bâcleur chez M. Duvillier-Walina, filateur, rue du Tilleul, s'est blessé à la base du pouce gauche en coupant des bobinots. Dix jours de repos.

LA CONTREBANDE

Les préposés des douanes de la brigade ambulante ont arrêté les nommés Charles Panzer, 20 ans, voyageur en librairie, rue à Munich, qui était nanti de tabacs et cigarettes de contrebande ; Louis Barrès, 38 ans, journalier, rue à Staple (Nord), porteur d'une certaine quantité de café.

EXTRADE

La gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges, le nommé Auguste Vienne, né à Oyghem, réclamé par le parquet de Courtrai sous l'inculpation de vol. Cet individu sort de la prison de Douai.

VOL DU JAMBON

Dans la soirée de dimanche, un homme enlira chez les époux Henri Bruun, bouchers-charcutiers, rue de Paris, 225, et s'adressant à Mme Bruun, lui demanda pour deux sous de pâté. Profitant d'un moment d'inattention de la bouchère, le client fit malbaisse sur un jambon rebondi qu'il passa à un complice qui se tenait contre la porte.

A peine l'acheteur de pâté était-il parti que Mme Bruun constata le vol. Elle prévint son mari de ce qui venait de se produire et ce dernier s'élança dans le quartier à la recherche de ses voleurs. Il ne tarda pas à les rencontrer et les désigna à un sergent de ville d'eux fut arrêté, Charles Demuynck, 35 ans, rue de la Blanche-Porte, cour Vanhoutte. L'autre s'échappa emportant le corps du délit; mais il est connu et il ne tardera sans doute pas à être arrêté.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué pour vendredi prochain 7 mai, à 8 heures et demie, à l'Hôtel de ville, sous ordinaire des délibérations pour l'ouverture de la session ordinaire de Mai.

Ci-dessous la nomenclature d'un ordre du jour dans lequel les intérêts, extrêmes les plus publiques de Roubaix, sure lieu le dimanche 2 mai: dans la salle des Fêtes de l'Institut Turgot. 8 h. Ch. de Lauverjans de Rosendaele, ancien président du Comité départemental de l'Union des sociétés de préparation militaire de France, officier de l'Instruction publique, traitera le sujet suivant : « L'Education civique ; les devoirs du citoyen dans la nation armée ». Cette conférence sera présidée par M. Bonthoux, inspecteur de l'enseignement primaire, officier de l'Instruction publique, et commencera à 10 h. ½ très précises.

MM. les membres du personnel enseignant des écoles de Roubaix sont particulièrement invités à y assister. L'aimable conférencier ayant l'intention d'analyser les devoirs civiques de la femme en cas de mobilisation, Mames les dégantes des Associations amicales et le personnel enseignant des écoles de filles sont avisés que des places leur seront spécialement réservées.

CONSTIPATION Appendicite, Migraines, Hémorroïdes, etc. Essayez gratuitement sur l'emploi de la célèbre **POUDRE LAXATIVE ROCHER** INOFFENSIVE — DÉPURATIVE — ANTIBILIEUSE

AUTOUR DE LILLE

WATTRELOS. — Nous avons dit que la grève des chaînes de Lannoy-Dupuis était terminée. Hier, le dévouement des 10 ouvriers et ouvrières qui se sont généreusement sacrifiés.

Pendant le journée du dimanche, tous les membres de chaînes ont été occupés à préparer les métiers. Une réunion avait été organisée lundi matin, à 7 h. ½, salle Varasse, pour se rendre tous ensemble à l'atelier. Les ouvriers se placèrent en ordre chaque groupe travaillant dans le même salle se trouvait séparé et les délégués en avant. Ils arrivèrent tous à 8 h. ½ ; quelques citations ont été entonnées par des personnes étrangères à l'usine, mais aucun incident ne s'est produit.

— Le taux d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, est déposée au secrétariat de la mairie où, à partir d'aujourd'hui, et durant 20 jours, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par la Commission, pourront présenter une réclamation. Tout contribuable de la commune en habitant peut aussi réclamer l'inscription de la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou portées à tort sur la liste.

— La liste d'assistance médicale gratuite est déposée au secrétariat de la mairie où, durant 20 jours, tout habitant ou contribuable de la commune pourra en prendre connaissance et formuler des réclamations s'il y a lieu.

— MM. Rollin Georges et Debouit, sous-brigadier et préposé des douanes, ont arrêté le nommé Roger Henri, peigneur, domicilié à Roncq, rue Verte, 3, qui se dirigeait vers la Belgique, conduisant en laisse deux chiens de forte taille. Le jeune Roger prétendait que ces chiens qui étaient vers le Belgique. Le fraudeur a été écroué à la gendarmerie.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Les gendarmes de Tourcoing ont arrêté un hameau du Petit-Marais à Neuville, Gustave Poublon, 30 ans, ébéniste, né à Wervelgh (Belgique), prévenu de bris de clôture : trouble et rébellion.

LANNOY. — Le Comité de la Société de gymnastique La Lannoyenne convoque d'urgence les membres vétérans adultes et pupilles à la réunion du mercredi 5 courant. Communication urgente.

— Décès. — Alfred Bettremieux, 71 ans, rue Nationale.

LYS. — MARIAGE. — Désiré Kindt et Victorine Gaillot.

NAISSANCES. — Augusto Selosse — Denise Verriest.

HEM. — NAISSANCE. — Gaulette Delerux.

BASSEUX. — On a vu que de nombreuses modifications avaient dû apportées au nouvel horaire des trains qui doit être mis en vigueur à dater du 1er mai prochain. Un nouvel incident a troublé les voyageurs 2643 partant de Lille vers Ascq-Lannoy à 5 h 25 du soir était retardé de 31 minutes. L'heure du départ ayant été reportée à 5 h. 56 ce changement provoqua un vif mécontentement parmi les ouvriers des communes de Willems et Baisieux utilisant habituellement ce train 2643 qui leur permettait de rentrer chez eux avant le train 2765 de Lille à Baisieux, et quittant la gare d'Ascq vers 6 heures. Des pétitions furent mises aussitôt en circulation dans le but d'obtenir le maintien du départ du train 2643 à son heure actuelle. A la suite des démarches faites par M. le docteur Lancelle, le devoir de notre ami du canton de Lannoy, le Compagnie a décidé l'organisation d'un service qui donnera satisfaction aux réclamations. Comme complément, il a changé précédemment, le train 2658 partant actuellement d'Ascq vers Orchies à 5 h. 55 du soir, après avoir reçu la correspondance du 2643 dans son point de départ reporté à Lille et qui, vers cette gare à 5 h. 56, c'est-à-dire à l'heure actuelle du 2643 ; il sera en correspondance à Ascq comme actuellement, avec le train 2765 de Lille à Baisieux. M. le docteur Lancelle a reçu notification de cette heureuse amélioration par l'intermédiaire de M. l'inspecteur principal.

BOUVINES. — M. le percepteur se tiendra à la mairie de Bouvines le lundi 3 mai, à 2 heures de l'après-midi, pour recueillir les déclarations de mutations foncières. Les personnes présentes prêtent se munir d'une pièce ou titre quelconque propre à faire reconnaître leurs propriétés.

ANSTAING. — Une manœuvre de garnison a eu lieu vendredi matin, entre les villages d'Anstaing et de Gruson et le fort de Tressin. Pendant plusieurs heures deux compagnies du 1er régiment de chasseurs à pied ont évolué à travers la plaine, et les créneleurs de la fusillade n'ont pas manqué d'éveiller la curiosité des populations rurales. La fête guerre terminée, les petits vitriers se sont rendus vers la place d'Anstaing où une collation leur a été servie. Vers 3 heures, les deux compagnies des petits chasseurs ont regagné Lille par la route nationale.

COMINES. — La commission municipale de surveillance et de contrôle de l'établissement des bains informe le public que l'établissement sera ouvert à partir du 1er mai, tous les jours ouvrables, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, les dimanches et fêtes de 6 heures du matin à 3 heures du soir.

COMINES. — Le maire de la ville de Comines, chevalier de la Légion d'honneur, président de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance de cette ville, donne avis que le lundi 4 mai 1909, à 7 heures du soir, à la mairie de Comines, il sera procédé par ses soins, en présence de deux membres de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, du receveur de cette directeur des travaux et du receveur de l'établissement, à l'adjudication publique des travaux ci-dessous désignés :

Adjudication pour la construction d'une maison en lieu dit le Clicq-Cul, front à la route de Wervicq-Sud. Total non compris terrains ni honoraires : 6098 fr. 12 ; mise à prix : 2.500 francs. Le cahiers des charges et devis des travaux sont déposés à la mairie, bureau de bienfaisance et chez M. Gustave Mourisse, architecte, directeur des travaux, rue de la Gare, à Halluin, où les concurrents pourront en prendre connaissance tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures à midi.

Accusent : — M. Bernard Camille, 21 ans, mécanicien, demeurant à Comines (Belgique), rue Masson, travaillant chez M. Vandewynkele père et fils, blanchisseurs à Comines, en manœuvrant une grue qui lui avait pris une profonde à la face palmare du pouce de la main gauche par le choc de la grue.

— Mlle Maes Marguerite, 25 ans, fileuse, demeurant à Comines, travaillant chez MM. Hassebrouck frères, fabricants de fils à coudre, en tombant sur une brochée du moulin contre un ressort qui lui a pris pénétrante à l'articulation gauche.

— M. Dembonnete Eugène, 31 ans, magasinier, demeurant à Comines, rue du Nouveau Siècle, travaillant chez MM. Cousin frères, manufacturiers, en manipulant des caisses s'est fortement grafigné les doigts de la main droite, une plaie intéressant le main avec lymphangite.

— M. Lingiart Alexandre, 27 ans, plombier, demeurant à Comines, rue Basse-Bringer, travaillant chez M. Dolizy, directeur de l'usine à gaz, était occupé à sonder une plaque sur un tuyau de plomb quand il fut blessé par le jet de gaz que recouvrant un trou percé sur la canalisation principale. Le gaz s'échappant sous pression vint s'allumer à la flamme à souder et occasionna à l'ouvrier des brûlures aux lèvres et aux doigts de la main droite, seul le pouce.

— M. Boone Antoine, 19 ans, journalier, demeurant à Bas-Warneton (Belgique), travaillant chez M. Charles Catteau, fabricant de rubans, a reçu sur la bras gauche un coup d'une porte qui se fermait, lui occasionnant des contusions au coude gauche.

— M. Cauwa Paul, 27 ans, empaqueteur à Lomines (Belgique), en soulevant une caisse de bière vides, a eu lieu des contusions dans la région lombaire.

— M. Jules Marrant, 30 ans, tisserand, à Comines (Belgique), en travaillant sur son métier, a été blessé à l'extrémité du médius gauche avec arrachement de l'ongle.

— Les bénéficiaires des pensions de la loi du 14 juillet 1905 vieillards, infirmes et incurables, sont avertis qu'il sera procédé à une revision plus prochain 6 mai, au secrétariat du Bureau de Bienfaisance.

— Un cas rare vient d'être signalé sur le territoire de la commune. M. Ducarin, maire de la ville de Comines, chevalier de la Légion d'honneur, vient de prendre un arrêté interdisant le dégaulage de la plaque de Dunkerque. La 1er lot, dont le mise à prix était fixée à 3.000 fr., a été adjugé à 3.085 fr. à M. Morisot, concessionnaire du lot.

Le second lot était mis à prix 100 francs et deux amateurs, Mme Thérot et M. Vandenbosch, ont poussé les enchères jusqu'à 135 francs, ce dernier a été déclaré adjudicataire.

VÉLO VOLÉ. — M. Gabriel C..., négociant en vins, rue Carnot, qui prend sa pension au restaurant de l'Hôtel de France, avait déposé un bicyclette dans le couloir de l'hôtel. Lorsqu'il voulut la reprendre, elle avait disparu. Une enquête est ouverte.

LA HERNIE

La Méthode « CLAVERIE » de Paris est la seule adoptée par tous les travailleurs

La Hernie sévit surtout parmi la population laborieuse, aussi, combien d'ouvriers, de cultivateurs voient avec inquiétude revenir le repirse des travaux, avec l'appréhension des souffrances qu'ils endureront sous l'étreinte horrible des bandages à ressort du commerce malheureusement encore si répandus.

C'est pour avoir apporté à la foule des malheureux qui souffrent ainsi doublement, victimes de la hernie et victimes du bandage, un rayon d'espérance, une certitude d'amélioration immédiate et de guérison définitive que la nouvelle appareil herniaire de **M. A. CLAVERIE**, le grand Spécialiste de Paris, a pris rapidement une extension universelle.

Grâce à son extrême simplicité et à sa puissance de contention illimitée, l'appareil **CLAVERIE** procure instantanément la réduction de tous les genres de Hernies avec une précision et une certitude remarquables.

Que tous ceux de nos lecteurs et de nos lectrices atteints de **Hernies, Descentes, Efforts, Déplacement des organes**, ne manquent donc pas de se rendre auprès de M. CLAVERIE, qui recevra les malades, de 9 heures à 5 heures, à

LILLE, Samedi 8, Dimanche 9, et Lundi 10 Mai, **Hôtel de l'Europe** (32, rue Basse).

ROUBAIX, Mardi 11 Mai, **Hôtel Ferraille.**

TOURCOING, Jeudi 13 Mai, **Hôtel du Cygne.**

Tous nos lecteurs qui en feront la demande à M. CLAVERIE, 234, Faubourg Saint-Martin, à Paris, recevront gratuitement son nouveau « **Traité de la Hernie** ». 14754

TOUTES LES FAMILLES soucieuses de leurs santés

devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres

de l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES

et en prendre un verre avant chaque repas si elles veulent se réconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec le suc vineux vin exquis et le **mélicue quinquina.**

Il est, d'ailleurs, recommandé par le **Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.**

On le trouve chez tous les **Entrepositaires** et dans les **principales épiceries.**

Exiger l'étiquette sur la bouteille 14754

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Audience du lundi 3 mai 1909

Présidence de **M. Lefrancois**, conseiller — Ministère public **M. Combrès**

La session des assises du Nord s'est ouverte lundi à onze heures du matin.

Quatre jurés étaient empêchés et le cinquième avait produit un certificat médical qui n'était pas régulier. Sur le jugé de paix de son canton, de sorte que le cour décida de prendre des remplacements avant de statuer à son égard.

1re affaire

Attentat à la pudeur à Bruay

L'acte d'accusation

Amort Marcoud, 18 ans, tourneur, né et demeurant à Bruay, arrondissement de Valenciennes, est accusé d'avoir, le 6 décembre 1908, en cette commune, commis un attentat à la pudeur sur un jeune garçon de 7 ans.

Défenseur : Me Escoffier.

Marcoud est acquitté.

2e affaire

Tentative de meurtre à Roubaix

L'acte d'accusation

Victor-Adolphe Degeyter, âgé de 24 ans, journalier, demeurant à Roubaix, où il est connu sous le nom de « Marie-Louise », avait depuis longtemps pour rival un nommé Henri Godefroy, ouvrier imprimeur.

Le 4 juin 1907, Godefroy avait frappé Degeyter de deux coups de couteau; il avait été condamné pour ce fait le 4 juillet de la même année à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Malgré cette condamnation, Degeyter avait promis de se venger. Après avoir travaillé quelques temps à Charleroi, il revint à Roubaix le 24 novembre dernier, et s'informa en arrivant si Godefroy était toujours là, et il vaila même les cabarets pour le retrouver.

Vers 10 heures du soir, il allait sortir d'un cabaret, lieu dit « la demoiselle Roubaix, Mulhouse, 174, rue Blanchemaille, lorsque Godefroy entra.

Aperçevant Degeyter, il lui dit sans aucune menace : « Tiens, le voilà ! » Celui-ci sortit aussitôt son revolver de sa poche et en tira deux coups sur lui à une distance de deux mètres environ.

Le cabaretière, qui s'était interposée pour la désarmer, fut accidentellement blessée par une balle qui lui traversa la main droite. Godefroy avait pu, à ce moment, s'emparer de l'arme de Degeyter. Poursuivi par son adversaire il se retourna et, se trouvant désarmé, tira sur Jean-Baptiste Hulot, 65, rue St-Joseph. Mais Degeyter l'y rejoignit aussitôt, après l'avoir terrassé il lui reprit son revolver et le déchargea du nouveau quatre fois sur son adversaire qui était par terre. Il alla ensuite se constituer prisonnier après avoir jeté son arme, qui n'a pu être retrouvée.

Godefroy a reçu cinq balles, deux seulement avaient pénétré un peu profondément au front et à la joue; il n'a pu être à peu près complètement remis de ses blessures qu'au mois de décembre.

Degeyter a reconnu les faits; il a prétendu toutefois que Godefroy avait prétendu dans le cabaret Bonduns l'avait menacé et lui avait dit : « Te voilà, maintenant je t'ai ! » Or à l'exception d'un seul témoin, tous ceux qui ont assisté à la scène sont en désaccord sur ce point.

Degeyter, sur qui l'on a recueilli de mauvais renseignements, a subi neuf condamnations antérieures.

Défenseur : Me Adam.

Interrogatoire de l'accusé

M. le président interroge Degeyter sur son identité et passe sur ses antécédents judiciaires qu'il énumère complaisamment.

Il rappelle les relations puis l'intimité qui se liaient entre l'accusé et Godefroy et qui aboutirent au drame qui se déroula à Roubaix le 24 novembre 1908 et qui est relaté plus haut, dans l'acte d'accusation.

A une question du président, Degeyter répond que s'il a frappé Godefroy c'est parce que ce dernier lui avait fait son « affaire » quand il avait rapporté à Roubaix.

M. le président lui demande alors de désigner ceux à qui Godefroy avait tenu les propos qu'il invoque, mais Degeyter déclare que si on lui interrogeait ces témoins ils ne répondraient pas par crainte des représailles de Godefroy ou de son amant.

On passe au drame, et avec habileté le président, par ses adroites questions, amène Degeyter à en retracer les phases, qu'il décrit d'un

Sports et Jeux

AVIATION

Le concours de Doual

La liste des prix dont dispose le section douaisienne de l'Aéro Club du Nord, et qui seront soumis prochain concours d'aviation, vient encore de s'augmenter.

Seront aussi convies à cette manifestation purement civique et qui sera empreinte de tous les plus sentiments patriotiques de toutes nos populations.

LE NORD

DUNKERQUE

MASCERADES SAVAGES. — La division cuirassée dont nous avons annoncé la venue en rade de Dunkerque, est arrivée, vers 4 heures et demie, pour se rendre à Calais.

De la cale, le 2e bataille des torpilleurs de la Manche avait quitté la rade vers 3 heures et demie, pour couperet aux mêmes lieux avec la division cuirassée.

Les manœuvres seront terminées par un raid Cherbourg-Dunkerque.

CHEVAL EMBALLÉ. — Un cheval attelé à la voiture de M. Julien Deworst, demeurant rue de la Victoire, s'est emballé dans la rue Carnot et a parcouru au triple galop et sans quien pousse parvenir à l'arrêter, le qui il alla rejoindre, rue des Hollandais, les rues de l'Arrière-Port, du Canal de Bergues et le Pont Saint-Martin. L'animal, en galopin en basse-ville longeant les rues désordonnés et traversa ainsi les rues du Milieu et Saint-Charles. A l'angle de cette dernière rue une jeune rouse de la voiture rencontra un autre véhicule stationnant en face d'un estaminet et le cheval, à bout de forces, s'abattit sans heurtement avoir causé d'accident de personnes dans les nombreuses randonnées.

Les dégâts matériels se bornent eux-mêmes au bris des deux roues.

Un accident sur ce cas se DUNKERQUE ET SE LANGERBRUCHE. — Hier après-midi, il a été procédé à le sous-préfecture, sous le présidence de M. Defrasé, conseiller d'arrondissement à l'adjudication de le plage de Dunkerque. La 1er lot, dont le mise à prix était fixée à 3.000 fr., a été adjugé à 3.085 fr. à M. Morisot, concessionnaire sortant.

Le second lot était mis à prix 100 francs et deux amateurs, Mme Thérot et M. Vandenbosch, ont poussé les enchères jusqu'à 135 francs, ce dernier a été déclaré adjudicataire.

VÉLO VOLÉ. — M. Gabriel C..., négociant en vins, rue Carnot, qui prend sa pension au restaurant de l'Hôtel de France, avait déposé un bicyclette dans le couloir de l'hôtel. Lorsqu'il voulut la reprendre, elle avait disparu. Une enquête est ouverte.